

Checklist - Plan General de Coordination (PGC)

Verifier, cote maitre d'ouvrage, que la coordination SPS est reelle avant le demarrage des travaux.

Liste de controle pedagogique. Elle ne remplace pas les articles L.4532-1 et suivants / R.4532-1 et suivants du Code du travail, ni l'analyse du coordonnateur SPS.

Mise a jour : 2026-09-15

Fiche liee : /procedures/plan-general-de-coordination

CADRAGE DE L'OPERATION

[] Plusieurs entreprises ou travailleurs independants prevus sur le chantier
-> Declenche la coordination SPS (L.4532-2).

[] Categorie d'operation trantee (1, 2 ou 3) avec les bons seuils
-> Hommes-jours, duree, effectif simultane, sous-traitants compris.

[] Travaux a risques particuliers identifies si categorie 3
-> Le PGC peut etre exige meme hors cat. 1 et 2.

[] Declaration prealable planifiee si seuils atteints
-> DDETS, CARSAT/CRAMIF, OPPBTP - pas la DP d'urbanisme.

COORDONNATEUR SPS

[] Coordonnateur designe des la phase conception
-> Responsabilite du maitre d'ouvrage.

[] Niveau du coordonnateur coherent avec la categorie
-> Niveau 1 / 2 selon l'operation.

[] Moyens de mission formalises (presence, acces, information)
-> Une designation sans moyens = coordination fictive.

[] Registre-journal de coordination prevu
-> Tenu par le coordonnateur tout au long de l'operation.

DOCUMENTS DE COORDINATION

[] PGC adapte au site (pas un modele generique)

-> Acces, coactivite, exploitation qui se poursuit, secours...

[] PPSPS demandes a chaque entreprise a partir du PGC

-> Declinaison operationnelle, pas copie du PGC.

[] Harmonisation PPSPS / PGC organisee avant demarrage des lots

-> Revue contradictoire, pas simple depot.

[] DIUO prevu comme livrable de reception

-> Utile a l'exploitation et a la maintenance future.

SITE OCCUPE / COACTIVITE

[] Interfaces avec l'activite qui se poursuit decrites

-> Cas frequent en rehabilitation.

[] Zones, horaires et moyens communs arretes

-> Circulation, stockage, levage, protections collectives.

[] Modalites d'alerte et de secours partagees

-> Y compris acces des services de secours.